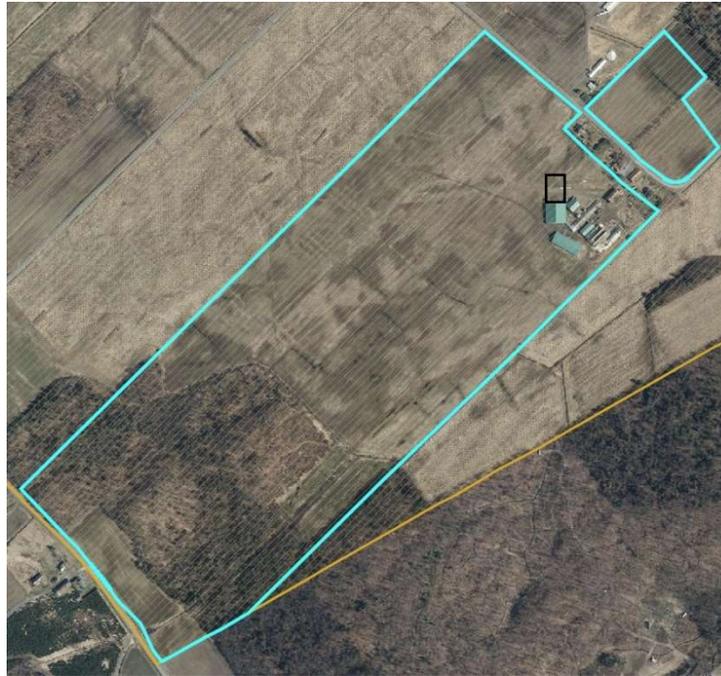


## DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 937, rang Saint-Édouard, lots no. 2 720 404, 2 720 385, 2 720 387, 2 720 403, 2 720 388 et 2 720 386 :

- a) Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment d'élevage et l'augmentation de cheptel portant le site d'élevage à une distance inférieure à la norme réglementaire, soit de 68 mètres d'une résidence voisine, malgré que le projet devrait être localisé à au moins 73.9 mètres de toute résidence avoisinante en fonction de ce qui est prévu à l'annexe 2 du Règlement de zonage 187-2008.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le 2 octobre 2023, à 20 h, à la Salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 18 septembre 2023

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière